ARRETE DU MAIRE N° SG/084/2025

OBJET : Circulation interdite aux véhicules de plus de 3,5 t sauf aux véhicules des services publics et de secours, sur le chemin du Pas du Gros au niveau de la place Caporal Dumois Loic (caserne du SDIS) à CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 à 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU le Code de la Route, notamment les articles R 110-2 et R 415.10 ;
VU la huitième partie du Livre I de la signalisation routière ;
VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995 relatif à l'approbation de modification de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de réglementer la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité des automobilistes, des ouvrages, des voies publics ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en sécurité le pont chemin du Pass du Gros entre la place Caporal Dumois Loic et place du Souvenir ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules de plus de 3,5 t sauf aux véhicules des services publics et de secours sur le chemin du Pas du Gros au niveau de la place Caporal Dumois Loic (caserne du SDIS) à CESTAS.

Du 20 mars 2025 au 5 mai 2025

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Cestas
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Cestas
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Cestas
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Directeur du service des Transports

CESTAS, le 20 mars 2025
Le Maire

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)

Pierre DUCOUT